Montréal, le 29 novembre 2016

Dépôt par courriel à greffe@regie-energie.qc.ca

À l'attention de Mme Véronique Dubois Secrétaire, Régie de l'énergie

Cette lettre a pour but de documenter mon désir de conserver mon compteur électromécanique et mon opposition formelle à l'intention de Hydro Québec Distribution (le Distributeur) de détruire ou autrement se débarrasser de son stock de compteurs électromécaniques afin de fournir un prétexte facile pour ne pas pouvoir satisfaire les demandes de ses clients, qui pour une multitude de raisons légitimes, désirent conserver ce type de compteur.

Mes motifs pour garder ce type de compteur sont multiples:

1. Motifs économiques.
   En tant que contribuable québécois, et donc indirectement actionnaire de Hydr0-Québec, je me suis opposé depuis le début contre le projet financièrement désastreux des compteurs 'intelligents' introduits sous des justifications souvent trompeuses.
   L'intention exprimée par le Distributeur de détruire son stock de au-delà de 120,000 compteurs parfaitement en ordre de marche serait une continuation du gaspillage de fonds publics dans le projet des compteurs 'nouvelle génération'. Ce projet est encore plus néfaste quand on tient compte que les nouveaux compteurs, qu'ils soient communicants ou non, ont une durée de vie estimée (non prouvée de 15 ans) de loin inférieure à celle des compteurs électromécaniques (dont la durée de vie de 30+ années est prouvée depuis des décennies).

2. Risques d'incendies reliés aux compteurs 'nouvelle génération'.
   Les compteurs nouvelle génération ont été impliqués dans de multiples incendies au Québec et ailleurs. En dépit d'arguments spécieux utilisés par le Distributeur qui souvent blâme le client pour un socle défectueux (sans preuve), je m'oppose à prendre ce risque additionnel que, de plus, les compagnies d'assurances ne couvrent pas.

3. Impact néfaste sur la santé et les dommages potentiels aux appareils connectés causés par l'électricité sale ('dirty electicity').
   Tous les compteurs électroniques, qu'ils soient communicants ou non. sont susceptibles de causes l'injection de fréquences parasites qui se propagent via les fils électriques à travers toute la maison. Les effets sur la santé des ces radiations ne sont pas connues et sont imprévisibles. Idem pour leurs effets sur les appareils électroniques connectés. Je m'oppose à ce risque additionnel sur ma santé et mes appareils.

4. La protection de la vie privée.
   Tous les compteurs électroniques utilisent des processeurs et des logiciels non

documentés susceptibles au ‘hacking’ par des malfaiteurs et à la manipulation par le Distributeur. Ceci qui est pratiquement impossible avec les compteurs électromécaniques. Je ne vois aucune raison pour laquelle j’assumerais ces risques additionnels d’atteinte à ma vie privée.

J’habite un duplex, et mes compteurs sont à l’intérieur, tout près des espaces habitables. Pour toutes les raisons mentionnées plus haut (danger d’incendie, impacts sur la santé, dommages potentiels aux appareils) je désire garder mes compteurs électromécaniques. Je paie toujours mes factures à temps, et je fais mes propres relèves périodiquement. J’estime que les motifs invoqués par le Distributeur pour remplacer les compteurs électromécaniques sont fallacieux. Ces compteurs sont toujours en utilisation aux E.U. et divers pays d’Europe (qui réalisent les mêmes économies de relève en facturant sur la consommation estimée et en ne faisant qu’une vérification de consommation par année).

Veuillez ajouter cette lettre aux Observations en rapport avec le dossier R-3664-2016.

Merci de votre attention,

André Dejaegere
753, rue Lusignan,
Montréal H3C1Z1
Andre.Dejaegere@gmail.com